Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-252202189-20260918-DB_BS_2026_30-DE

République Française
Département des Côtes-d'Armor

Sdaep 22
Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor

6 rue Sophie Germain
22440 PLOUFRAGAN

Extrait du registre des délibérations du bureau syndical

Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor

Date de la convocation : 17/08/2026

Date d'affichage de la convocation : 17/08/2026

Date d'affichage de la délibération :

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Secrétaire de séance :
Jean-Yves LE CORRE

L'an deux mil vingt-six, le 18 septembre, le bureau syndical s'est réuni à 10h00 au siège du syndicat à Ploufragan sous la présidence de M. Michel RAFFRAY, Président.

Présents : M. RAFFRAY, C. SEUREAU, S. LE NOUVEL, A. LE BRETON, F. LE SAINT, JL. COUELLAN, M. COURTAS, B. GUILLOU, Y. LE BARS, JY. LE CORRE, B. LEBRETON, L. LEMOINE, M. VIDCOQ, D. YON

Absents ayant donné pouvoir : G. LE FRANC à M. RAFFRAY, N. NOWAK à D. YON, B. RICARD à B. LEBRETON

Absents excusés : G. LE BRIAND

DELIBERATION N°DB.BS.2026-30

OBJET : MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU SDAEP - APPUI AUX COLLECTIVITES SOUS FORME D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture des nouvelles demandes de mise à disposition des services du SDAEP en vue de leur apporter un appui sous forme d'assistance et de conseil :

Collectivité	Nature de la demande	Montant des frais de fonctionnement à la charge des collectivités
SMKBA	DSP – Secteur St-Maudez/Gouarec/Rostrenen et Plouguernevel	7 350 € HT €
SIAEP Corlay/Haut-Corlay	Travaux de renouvellement de branchements	900 € HT
GPA	Travaux – Construction d'un réservoir de 4500 m3	29 000 € HT
Cne Plouguenast-Langast	Travaux – Renouvellement de réseaux	4 000 € HT
SBAA	Avenant n°1 – Caribet – Diagnostic des forages	3 135 € HT

Le bureau syndical, après en avoir délibéré,

☒ ADOPTE ☐ REJETE

☒ UNANIMITE ☐ MAJORITE par / voix POUR / voix CONTRE / ABSTENTION

La délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts du syndicat,
VU les délibérations du comité syndical du 2/04/2010, du bureau du 10/05/2010 et du bureau du 13/09/2013,
VU les demandes des collectivités adhérentes.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-252202189-20260918-DB_BS_2026_30-DE

Article 1 :
Le bureau syndical prend acte des demandes de mise à disposition des services du SDAEP auprès de ses adhérents en vue de leur apporter un appui sous forme d'assistance et de conseil :

Collectivité	Nature de la demande	Montant des frais de fonctionnement à la charge des collectivités
SMKBA	DSP – Secteur St-Maudez/Gouarec/Rostrenen et Plouguernevel	7 350 € HT €
SIAEP Corlay/Haut-Corlay	Travaux de renouvellement de branchements	900 € HT
GPA	Travaux – Construction d'un réservoir de 4500 m3	29 000 € HT
Cne Plouguenast-Langast	Travaux – Renouvellement de réseaux	4 000 € HT
SBAA	Avenant n°1 – Caribet – Diagnostic des forages	3 135 € HT

Article 2 :
Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cette affaire.

Article 3 :
Monsieur le Président est chargé d'ordonner le recouvrement des sommes dues par les collectivités, par acomptes successifs en cas de mission pluriannuel, dans la limite des frais de fonctionnement mis à la charge des collectivités évalués à l'article 1.

Jean-Yves LE CORRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Président,
Michel RAFFRAY